



ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

-  PLU approuvé
-  PLU en cours de révision
-  PLU en cours d'élaboration
-  Carte communale approuvée ou en élaboration
-  Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

-  Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
-  Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

-  Mégalithe, monument protohistorique
-  Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
-  Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
-  Fontaine
-  Croix isolée

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

Nom de la petite cité de caractère

Légende du fond de plan

-  Limite communale
-  Cours d'eau
-  Axe 2 x 2 voies
-  Autre route principale
-  Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DDE 29
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée

